



## ***DADS-U 2011 ( Norme 4DS)***

***Guide des recommandations générales***

***L'ARPBTPAG vous aide dans le paramétrage de votre DADS-U***

[www.arbtpag.com](http://www.arbtpag.com)



La **DADS-U** continue...  
Mais dès janvier 2012,  
elle passe par  
la **norme 4DS**.

Les DADS-U doivent désormais être transmises sous **la nouvelle norme 4DS** en remplacement de la norme DADS-U (arrêté ministériel du 09 juillet 2010).

Le présent document s'appuie sur le cahier technique **de la norme 4DS version V01X06 du 02 mai 2011**.

Les valeurs qui sont rappelées et/ou précisées doivent vous permettre de mieux paramétrer votre déclaration DADS-U auprès de l'ARPBTPAG.

En cas de doute ou en l'absence de la valeur préconisée, référez-vous au cahier technique de la norme.

Nos recommandations reprennent, pour chaque rubrique, la structure concernée, le nom de la rubrique, son numéro, ainsi que son degré d'obligation (O = structure obligatoire, C = structure conditionnelle, F= structure facultative). Les pages correspondantes dans la norme sont indiquées entre parenthèses.

**Pour mémoire :**

une rubrique d'usage obligatoire (O) doit être présente si le groupe ou le sous-groupe auquel elle appartient est présent.

une rubrique d'usage conditionnel (C) doit être présente si la condition associée à sa présence est remplie. Une rubrique conditionnelle ne peut jamais être à zéro ou à blanc.

une rubrique d'usage facultatif (F) doit être présente si l'utilisation est justifiée.

Les fichiers DADS-U envoyés vers **l'ARPBTPAG** doivent contenir un code nature 01, 07 ou 08 et doivent être adressés par l'un des circuits en vigueur, à savoir :

Soit sur le site net-entreprises (net-DADS-U)

Soit sur le site du concentrateur de paie (jedeclare.com par exemple)

**Attention :**

Vérifiez que les codes organisme destinataire **G056 (ARPBTPAG) pour la retraite** ou **P0990 pour la prévoyance** figurent sur votre certificat de conformité.

Tous les montants portés doivent être renseignés **en centimes d'euros**.

Structure	Libellé	Usage	N° rubrique	Recommandations ARPBTAG
S 1 0	<b>Informations sur l'émetteur (P.78 à 83)</b>			L'émetteur peut être l'entreprise ou un tiers déclarant. Pour le paramétrage de ces rubriques, reportez-vous au cahier de la norme. Il est important de compléter les rubriques Contact Emetteur pour permettre un contact rapide des nos service en cas de besoin.
	Code civilité	O	S10.G01.01.001.001	Indiquez le code civilité de la personne à contacter en cas de besoin 01: Monsieur 02: Madame 03: Mademoiselle
	Personne à contacter	O	S10.G01.01.001.002	Indiquez le nom et le prénom de la personne à contacter en cas de besoin
	Adresse mél du contact émetteur	O	S10.G01.01.005	Indiquez l'adresse mél de la personne à contacter en cas de besoin.
S 2 0	<b>Le déclarant et sa déclaration (P.84 à 96)</b>			
	Siren de l'entreprise déclarée	O	S20.G01.00.001	Dans cette zone, indiquez le Siren de l'établissement déclaré sur 9 positions.
	Code nature de la déclaration	O	S20.G01.00.004.001	Si vous optez pour une déclaration commune à l'ensemble des organismes de protection sociale, vous devez utiliser le code nature 01 (DAD-U COMPLÈTE TDS / IRC et/ou IP). Si vous effectuez une déclaration uniquement pour la retraite complémentaire, vous devez utiliser le code nature 07 (DADS-U IRC). Si vous adhérez uniquement à la prévoyance (ou frais de santé) auprès de l'ARPBTAG, vous devez utiliser le code nature 08 (DADS-U IP)
	Code type de la déclaration	O	S20.G01.00.004.002	Dans cette zone, indiquez l'un des codes suivants: 51 déclaration normale (1er fichier envoyé et cas le plus courant) 52 déclaration complémentaire (à utiliser UNIQUEMENT pour ajouter un nouveau salarié ou une nouvelle période d'activité au fichier déjà envoyé) 55 déclaration néant (à utiliser UNIQUEMENT si vous n'avez pas de salarié à déclarer sur l'exercice et pour l'entreprise) 59 déclaration annule et remplace intégral (à déposer avant le 31 janvier ou dans le délai de 60 jours en cas de cessation d'activité)
	Code type périodicité de la déclaration	O	S20.G01.00.018	Dans cette zone, utilisez par défaut le code « A00 » (déclaration annuelle)
S 3 0	<b>Identification du salarié (P.97 à 101)</b>			Pour ces rubriques, reportez-vous au cahier de la norme.
S 4 0	<b>Période d'activité du salarié (P.102 à 107)</b>			
	Date de début de période d'activité déclarée	O	S40.G01.00.001	Si le contrat a pris effet avant 2011, inscrivez 01012011 Si le contrat a pris effet en cours d'année, inscrivez la date réelle du début de contrat selon le format JJMMAAAA.
	Code motif de début de période d'activité déclarée	O	S40.G01.00.002.001	Précisez le code correspondant au motif de « début de période du contrat de travail ». <b>Attention:</b> le traitement du code indiqué provoque une rupture de période d'activité et dans certains cas, peut avoir des conséquences sur la couverture des salariés et sur la gestion des comptes. Il est donc important de choisir un code qui reflète la situation réelle du salarié.  Rappel des principales valeurs utilisées par l'ARPBTAG 097 continuité d'activité (cas courant) 001 embauche 089 embauche d'un retraité reprenant une activité 095 salarié quittant ou ayant quitté l'entreprise (sommes versées dont sommes isolées) 901 changement de situation administrative du salarié  <b>Attention :</b> l'utilisation du code 901 doit, dans certains cas, être associée à la déclaration d'une base spécifique Agirc-Arrco (rubrique S44.G10.10.001)
Date de fin de période d'activité déclarée	O	S40.G01.00.003	Si le contrat de travail s'est poursuivi au-delà de 2011, inscrivez 31122011. Si le contrat de travail s'est achevé en cours d'année, inscrivez la date réelle de fin du contrat selon le format JJMMAAAA.	

S 4 0	Code motif fin de période d'activité déclarée	O	S40.G01.00.004.001	<p>Précisez le code correspondant au motif de "fin de période du contrat de travail".</p> <p><b>Attention</b> : le traitement du code indiqué provoque une rupture de périodes d'activité et dans certains cas peut avoir des conséquences sur la couverture des salariés et la gestion des comptes. Il est donc important de choisir un code qui reflète la situation réelle du salarié.</p> <p>Rappel des principales valeurs utilisées par l'ARBPBTPAG  098 continuité d'activité en fin de période (cas courant)  008 fin de contrat de travail  010 démission  012 licenciement  018 décès  090 sortie d'un retraité cumulant retraite et activité  096 somme versée à un salarié quittant ou ayant quitté l'entreprise (dont somme isolée)  134 départ volontaire en retraite  136 mise à la retraite d'office à l'initiative de l'employeur  138 rupture conventionnelle  902 changement de situation administrative du salarié</p> <p><b>Attention</b> : l'utilisation du code 902 doit, dans certains cas, être associée à la déclaration d'une base spécifique Agirc-Arrco (rubrique S44.G10.10.001)</p>
	Nic de l'établissement d'affectation du salarié	O	S40.G01.00.005	Le NIC correspond aux 5 derniers chiffres du numéro SIRET de l'établissement d'affectation du salarié (établissement employeur du salarié qui est redevable des cotisations).
	<b>Situation administrative générale du salarié ou de l'agent (P.107 à 112)</b>			
	Code population d'emploi du salarié ou de l'agent		S40.G10.00.005	<p>Précisez le code population d'emploi du salarié.</p> <p>Rappel des principales valeurs utilisées par l'ARBPBTPAG :  10 Salarié sous contrat de droit privé</p>
	Code décalage de paie	O	S40.G10.00.009.001	<p>Précisez le code correspondant au motif de "décalage de paie".</p> <p>Rappel des principales valeurs utilisées par l'ARBPBTPAG :  01 : l'entreprise ne pratique pas le décalage de paie  02 (adoption) : l'entreprise pratique pour la première fois le décalage de paie  03 (constant) : l'entreprise pratique déjà le décalage de paie  04 (suppression) : l'entreprise abandonne le décalage de paie</p>
	<b>Situation administrative spécifique du salarié sous contrat de droit privé (P.113 à 118)</b>			
	Code nature du contrat de travail ou du conventionnement	O	S40.G10.05.012.001	<p>Précisez le code correspondant au type de « contrat de travail en vigueur ».</p> <p>Rappel des principales valeurs utilisées par l'ARBPBTPAG  01 pour un CDI (contrat à durée indéterminée)  02 pour un CDD (contrat à durée déterminée)</p> <p>Pour les APPRENTIS, OUVRIERS ou ETAM, inscrivez :  04 pour un contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de 10 salariés au plus  05 pour un contrat d'apprentissage entreprises non artisanales de plus de 10 salariés</p>
	Code statut catégoriel conventionnel	O	S40.G10.05.015.001	Dans cette zone, indiquez le code correspondant au statut catégoriel conventionnel du salarié en utilisant la liste des valeurs précisées dans l'annexe jointe (annexe 1).
	Code statut catégoriel Agirc Arrco	C	S40.G10.05.015.002	Dans cette zone, indiquez le code correspondant au statut catégoriel du salarié en utilisant la liste des valeurs précisées dans l'annexe jointe (annexe 1).
	Classement conventionnel	O	S40.G10.05.017	Dans cette zone, indiquez le code correspondant au classement conventionnel en utilisant les valeurs figurant dans l'annexe jointe (annexe 2)
<b>Durée et quantité du travail effectuées (P.144 à 146)</b>				
Taux de travail à temps partiel (numérateur)	O	S40.G15.00.020.001	Si le salarié travaille à temps partiel, indiquez dans la zone le pourcentage réel d'activité, exprimé en nombre entier sur 4 positions. Par exemple, pour un taux d'activité de 75%, indiquez 7500.	
Total des heures de chômage partiel	C	S40.G15.00.024	Dans cette zone, indiquez le nombre d'heures indemnisées au titre du chômage partiel pour vos salariés. Par exemple, indiquez 10 pour 10 heures	

<b>Durée du travail secteur privé (P.146)</b>			
<b>Code modalité d'exercice du travail</b>	<input type="radio"/>	<b>S40.G15.05.013.001</b>	Indiquez la nature de la période de travail. Rappel des principales valeurs utilisées par l' <b>ARPBTAG</b> 01 pour travail à temps complet 02 pour travail à temps partiel. Dans ce cas, vous devez renseigner le taux d'activité (cf. rubrique S40.G15.00.020.001).
<b>Assiettes de rémunérations Sécurité Sociale (P.154 à 155)</b>			
<b>Base brute Sécurité Sociale pour la période</b>	<input type="radio"/>	<b>S40.G28.05.029.001</b>	Dans cette zone, indiquez le salaire total brut correspondant à l'assiette de cotisation (au sens de la Sécurité sociale).  Pour les apprentis indiquer la base forfaitaire lorsque des cotisations AT, FNAL, VT sont dues. Lorsqu'une déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels est appliquée, son taux doit être renseigné en S40.G28.05.029.004. <b>Attention :</b> Les sommes isolées déclarées dans la S44.G40.05.003.001, doivent être incluses dans cette base. En cas de déclaration de sommes isolées dans cette structure, vous devez impérativement déclarer leur montant en S44.G40.05.003.001.  <b>Les montants doivent être renseignés en centimes d'euros.</b>
<b>Code nature de base de la cotisation</b>		<b>S40.G28.05.029.003</b>	Indiquez la nature de la période de travail.  Valeurs utilisées par l' <b>ARPBTAG</b> 01 - base réelle 02 - base forfaitaire
<b>Taux d'abattement pour frais professionnels</b>		<b>S40.G28.05.029.004</b>	Taux de la déduction forfaitaire spécifique appliquée au salarié (dans les conditions définies par l'arrêté du 25 juillet 2005) En l'absence de déduction, renseigner la valeur 0  Exemples : 10% = 10, 30% = 30, absence de déduction = 0
<b>Base limitée au plafond de la Sécurité Sociale pour la période</b>	<input type="radio"/>	<b>S40.G28.05.030.001</b>	Dans cette zone, indiquez la part du salaire total brut déclarée précédemment et limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale (tranche A). Elle est fixée à 35 352 €, en 2011, pour douze mois de présence.  <b>Les montants doivent être renseignés en centimes d'euros.</b>

S  
4  
0

<b>Institutions de Retraite Complémentaire AGIRC/ARRCO (P.180)</b>			
<b>Code IRC AGIRC-ARRCO destinataire</b>	<input type="radio"/>	<b>S44.G03.05.001</b>	Utilisez UNIQUEMENT le code groupe <b>G056 (ARPBTAG)</b> quelle que soit la catégorie du salarié déclaré.
<b>Numéro de rattachement AGIRC-ARRCO</b>	F	<b>S44.G03.05.002</b>	Dans cette zone, indiquez le n° SIRET d'affectation du salarié, suivi du n° de centre de facturation (CF) selon la règle énoncée ci-dessous. Vous trouverez ces informations sur le courrier d'accompagnement de votre appel de cotisations RÉCAPITULATIF ou de votre D.N.A.S, dans la zone « - Vos références ». Cette règle est valable pour toutes les catégories de salariés OUVRIERS/ETAM/CADRES  Notez le n° de SIRET (14 caractères sans point ni tiret) suivi d'un espace (1 caractère) suivi du n° CF (3 caractères) sous la forme : XXXXXXXXXXXXXXXX XXX
<b>Bases spécifiques AGIRC-ARRCO (P.180 à 181)</b>			
<b>Code type de la base spécifique AGIRC-ARRCO</b>	<input type="radio"/>	<b>S44.G10.10.001</b>	Dans cette zone, indiquez le code type de base spécifique si le salaire déclaré à l' <b>ARPBTAG</b> est différent de la base brute Sécurité sociale.  Rappel des principales valeurs utilisées par l' <b>ARPBTAG</b> : 01 pour la base brute réelle en cas de forfait régime général 03 pour la base brute de l'allocation spéciale de préretraite progressive 27 pour la base brute sans réintégration des Indemnités Journalières complémentaires (cf. Guide des formalités de fin d'année 2011) 57 pour la base brute exceptionnelle IRC ( Forfait par exemple) 69 base cotisation temps plein retraite progressive  <b>Les montants doivent être renseignés en centimes d'euros.</b>

S  
4  
4

S 4 4	Montant de la base brute spécifique AGIRC-ARRCO	O	S44.G10.10.002.001	Dans cette zone, indiquez le montant correspondant à la base brute spécifique définie précédemment. <b>Attention</b> : Les sommes isolées déclarées dans la S44.G40.05.003.001 doivent être incluses dans cette base. <b>Les montants doivent être renseignés en centimes d'euros.</b>
	Montant de la base plafonnée spécifique AGIRC-ARRCO	O	S44.G10.10.003.001	Dans cette zone, indiquez le montant correspondant à la base brute exceptionnelle définie précédemment, <b>et limité au plafond annuel de la Sécurité sociale (tranche A)</b> . Cette valeur est fixée à 35 352€ en 2011, pour 12 mois de présence. <b>Attention</b> : Les sommes isolées déclarées dans la S44.G40.05.003.001 doivent être incluses dans cette base. <b>Les montants doivent être renseignés en centimes d'euros.</b>
	<b>Sommes isolées AGIRC-ARRCO (P.181 à 182)</b>			
	Code type de la somme isolée AGIRC-ARRCO	O	S44.G40.05.001	Dans cette zone, indiquez le type de somme isolée. Rappel des valeurs utilisées par l'ARPBTAG : 01 pour la somme versée au départ de l'entreprise 03 pour la somme versée à un salarié ne faisant plus partie de l'entreprise
	Année de rattachement de la Somme Isolée AGIRC-ARRCO	O	S44.G40.05.002	Dans cette zone indiquez l'année de l'exercice à laquelle la somme isolée se rapporte.
Montant de la somme isolée AGIRC-ARRCO	O	S44.G40.05.003.001	Dans cette zone, indiquer le montant de la somme isolée <b>en centimes d'euro</b> . Pour rappel : l'assiette de cotisation somme isolée correspond aux versements effectués en dehors de la rémunération habituelle et affectés à la Tranche B (après comblement de la Tranche A dans la rubrique S40.G28.05.030.001)	
S 4 5	<b>Informations salarié destinées à une institution de prévoyance, mutuelle ou société d'assurances (P.183 à 196)</b>		Pour ces rubriques, reportez-vous au cahier de la norme.	
S 6 0	<b>Période d'inactivité ou situation particulière du salarié ( P232 à 236)</b>		Pour ces rubriques, reportez-vous au cahier de la norme.	
S 8 0	<b>Identification INSEE des établissements (P.261 à 263)</b>			
	Nic de l'établissement	O	S80.G01.00.001.002	Dans cette zone, indiquez le NIC de l'entreprise sur 5 positions.
	Effectif déclaré de l'établissement au 31.12	C	S80.G01.00.004.001	Dans cette zone, indiquez le nombre de salariés affiliés au dernier jour de l'année de déclaration.
	<b>Institution de prévoyance ou mutuelle ou société d'assurances avec contrat sans salarié (P.265)</b>			
Code organisme	O	S80.G01.01.001	Cette zone ne sera utilisée que si l'établissement concerné n'a pas de salarié (déclaration NEANT). S'il n'y a plus de salarié dans l'établissement, indiquez <b>le code G056 (ARPBTAG)</b>	
<b>IRC AGIRC-ARRCO sans salarié concerné (P.266)</b>				
IRC AGIRC-ARRCO sans salarié concerné	O	S80.G01.02.001	Cette zone ne sera utilisée que si l'établissement concerné n'a pas de salarié (déclaration NEANT). S'il n'y a plus de salarié dans l'établissement, indiquez <b>le code G056 (ARPBTAG)</b>	
S 9 0	<b>Total de l'envoi ( P.273)</b>		Pour ces rubriques, reportez-vous au cahier de la norme.	

## ANNEXES

## Annexe 1 : Déclaration d'une population de salariés

	<b>S40.G10.05. 012.001</b>	<b>S40.G10.05. 015.001</b>	<b>S40.G10.05. 015.002</b>	<b>S40.G15.05.013.001</b>
<b>Statut/Catégorie</b>	Code nature du contrat de travail ou du conventionnement	Code statut catégoriel conventionnel	Code statut catégoriel Agirc Arrco	Code modalité d'exercice du travail
<b>Cadre Art.4/4 bis (CAD)</b>	01 ou 02	03 04	01	10 - temps plein 20 - temps partiel
<b>Cadre Art.36( ET36)</b>	01 ou 02	04	02	10 - temps plein 20 - temps partiel
<b>ETAM</b>	01 ou 02	02 05 06	04	10 - temps plein 20 - temps partiel
<b>Apprenti ETAM (APE)</b>	04 ou 05	02 05 06	04	10 - temps plein
<b>Ouvrier (OUV)</b>	01 ou 02	07	04	10 - temps plein 20 - temps partiel
<b>Apprenti OUV (APO)</b>	04 ou 05	07	04	10 - temps plein

## Annexe 2 : Déclaration de la classification – Rubrique S40.G10.05.017

## Codes de qualification pour les Ouvriers

Ouvrier bâtiment	code	Ouvrier travaux publics	code
Niveau 1 : Apprenti ouvrier <sup>2</sup>	APO	Apprenti ouvrier <sup>2</sup>	APO
Ouvrier d'exécution : position 1	OE1	Ouvrier d'exécution : position 1	011
position 2	OE2	position 2	012
Niveau 2 : Ouvrier professionnel	OP	Ouvrier professionnel : position 1	021
		position 2	022
Niveau 3 Compagnon professionnel : position 1	CP1	Ouvrier compagnon	031
position 2	CP2	Chef d'équipe	032
Niveau 4 Maître ouvrier : position 1	MO1	Maître ouvrier	040
position 2	MO2	Maître chef d'équipe	040
Chef d'équipe position 1	CE1		
position 2	CE2		

## Codes de qualification pour les Etam

Etam bâtiment	code	Etam travaux publics	code
Apprenti employé <sup>2</sup>	APE	Apprenti employé <sup>2</sup>	APE
Etam : position 1	ET1	Employé A	ETA
Etam : position 2	ET2	Employé B	ETB
Etam : position 3	ET3	Employé C	ETC
Etam : position 4	ET4	Employé D	ETD
Etam : position 5	ET5	Tam E	ETE
Etam : position 6	ET6	Tam F	ETF
		Tam G	ETG
Etam hors BTP	AUT <sup>1</sup>	-	-
Etam art. 36		Tam E	ETE
Etam : position 4	ET4	Ram F	ETF
Etam : position 5	ET5	Tam G	ETG
Etam : position 6	ET6		

## Codes de qualification pour les Cadres communs au bâtiment et au TP

Qualification	Code
Cadres dirigeant : PDG, DG, DGA, membre du directoire, gérant non majoritaire	DIR
Ingénieurs	ING
Secrétaires de direction ayant droits et prérogatives de cadre, chef de service, chef de service adjoint, chef de division, sous-chef de service	ADM
Chef comptable, chef du service de comptabilité	PCO
Chef mètreur, chef du bureau des mètreurs	MET
Dessinateur principal (serrurerie, ferronnerie d'art, charpente métallique), dessinateur principal 2e échelon (construction d'usines), dessinateur projeteur calculateur (construction d'usines, dessinateur projeteur décorateur (bois)	DES
Commis principal, commis d'entreprise, premier commis, premier commis de ville technicien (équipement électrique), premier mètreur commis d'entreprise (équipement électrique)	COM
Conducteurs de travaux (charpente métallique, construction d'usines), chef monteur principal (charpente métallique), conducteur de travaux 2e échelon, position maître compagnon maçon 2e échelon, chef des ateliers	ATC
Représentant uncarte ayant droits et prérogatives de cadre, médecin	DIV
Cadre : hors BTP	AUT <sup>1</sup>

## Codes de qualification pour les Cadres (art. 4 et 4 bis)

Cadres bâtiment	code	Cadres travaux publics	code
-	-	Tam H	ETH
Cadre : position A	CA	Cadre A1	CA1
		Cadre A2	CA2
		Cadre B1	CB1
Cadre : position B	CB	Cadre B2	CB2
		Cadre B3	CB3
		Cadre B4	CB4
Cadre : position C	CC	Cadre C1	CC1
		Cadre C2	CC2
Cadre : position D	CD	Cadre D	CD